



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2009
Français
Original: anglais

Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies.**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**Informations présentées par les institutions spécialisées
et les autres organismes des Nations Unies sur leurs activités
en ce qui concerne l'application de la Déclaration**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.	2
A. Fonds des Nations Unies pour la population.	2
B. Programme des Nations Unies pour le développement	5
C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	9
D. Organisation mondiale de la santé	9
E. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	10
F. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	11
G. Organisation internationale du Travail	12
H. Organisation des États des Caraïbes orientales	13

* E/2009/100.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2008/15 du 24 juillet 2008, le Conseil économique et social a prié son président de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à propos des questions soulevées dans cette résolution et de lui faire rapport à ce sujet.

2. Au paragraphe 6 de sa résolution 63/103 du 15 décembre 2008, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome, de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Dans la même résolution, l'Assemblée a félicité le Conseil économique et social de ses délibérations et de sa résolution sur la question et l'a prié de continuer d'envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées pour coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application de ses propres résolutions pertinentes.

3. Les informations présentées par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies au sujet de leurs activités relatives aux territoires non autonomes sont récapitulées ci-après.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. D'après les renseignements fournis par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, un certain nombre d'institutions spécialisées et d'organismes ont, au cours de la période considérée, continué à fournir une assistance aux populations des territoires non autonomes, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial. Divers organismes ont élargi leurs programmes d'aide ou créé de nouveaux programmes en utilisant leurs propres ressources budgétaires, en sus des contributions qu'ils apportent en tant qu'agents d'exécution de projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), principal organisme d'assistance.

5. Le PNUD a continué de financer un certain nombre de projets d'aide exécutés en collaboration étroite avec d'autres institutions et organismes.

A. Fonds des Nations Unies pour la population

6. Le Bureau du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aux Caraïbes apporte un appui aux territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges britanniques et de Montserrat.

7. Le Programme de coopération du FNUAP pour 2007-2011 prévoit d'aider Anguilla, les Bermudes, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques, les îles Vierges britanniques et Montserrat à réaliser des enquêtes sur la population et le développement, en particulier la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010. Parmi les autres domaines d'intervention figurent la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la situation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes.

Appui aux recensements de la population et de l'habitat

8. En septembre 2007, un atelier a été organisé à Panama sur les activités préparatoires, l'analyse et l'échange de données d'expérience, dans la perspective de la série de recensements de la population et de l'habitat qui aura lieu en 2010 en Amérique latine et dans les Caraïbes. Trois participants du Bureau de l'économie et de la statistique des îles Caïmanes y ont assisté, la participation de deux d'entre eux étant entièrement prise en charge par le FNUAP. Le Fonds a en outre fait appel aux services d'un consultant qui s'est rendu aux îles Caïmanes pour une semaine pour procéder à une évaluation du Bureau de l'économie et de la statistique et fournir à ce dernier des conseils sur des questions d'informatique, notamment des recommandations sur la façon d'améliorer le système informatique actuel, en particulier dans la perspective du recensement de la population et de l'habitat qui aura bientôt lieu.

Renforcement de capacités pour le recensement de 2010

9. En mars 2008, le FNUAP a, en collaboration avec l'Institut des statistiques de la Jamaïque et le secrétariat de la Communauté des Caraïbes, organisé en Jamaïque un séminaire de renforcement de capacités d'une durée de huit jours, portant sur la saisie et le traitement des données de recensement. Ce séminaire s'inscrivait dans le cadre d'un programme de collaboration visant à renforcer les capacités nationales de traitement de données dans la perspective de la série de recensements de 2010. Il a réuni des membres du personnel chargés du traitement des données dans divers territoires, dont deux des Bermudes, un des îles Vierges britanniques et un de Montserrat, ainsi que des représentants des îles Turques et Caïques. La participation d'un représentant des Bermudes et de celui des îles Vierges britanniques a été entièrement prise en charge par le FNUAP. Les deux participants des Bermudes ont également été invités à prendre part à la réunion des experts des recensements organisée par le FNUAP à la suite du séminaire. Ils ont ainsi pu profiter de l'expérience acquise par d'autres pays des Caraïbes dans divers domaines, dont : l'incidence de la criminalité et de la violence sur la tenue d'un recensement, l'accès à divers groupes de la population et communautés, les difficultés rencontrées et les méthodes employées pour faciliter le dénombrement, les facteurs politiques et les événements qui peuvent faire obstacle à la tenue du recensement, le comportement professionnel et l'intégrité du personnel, le contrôle du comportement professionnel des responsables et des recenseurs et les questions relatives à la réduction naturelle des effectifs lors de la tenue des opérations sur le terrain, les conditions climatiques et matérielles susceptibles d'avoir une incidence sur le calendrier et la conduite des opérations sur le terrain et d'autres questions importantes apparentées, telles que l'établissement de cartes.

Santé sexuelle reproductive

10. En collaboration avec des gouvernements de la région, le FNUAP a organisé une série d'ateliers s'adressant à des partenaires clés du secteur de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé reproductive. Ces ateliers avaient pour objectif de rappeler les engagements pris à l'échelle nationale, régionale et mondiale en faveur de l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et de souligner l'importance à cette fin de la sécurité d'approvisionnement en produits adéquats. Ils visaient à cet égard à renforcer la capacité des conseillers techniques des systèmes de santé du secteur public et de leurs partenaires institutionnels à promouvoir la demande et l'offre de tels produits. Une attention particulière a été accordée aux préservatifs, comme moyens de protection contre des maladies et des grossesses non désirées. L'un des principaux objectifs du programme de formation était de permettre aux participants d'aider les pouvoirs publics de leur pays à mettre au point des plans d'action efficaces visant à favoriser l'accès universel aux produits de santé et à généraliser l'utilisation systématique et correcte du préservatif tout en veillant à ce que la population bénéficie d'un approvisionnement adéquat.

11. Lors d'un atelier sous-régional organisé en novembre 2007 par le FNUAP et le Ministère de la santé des îles Vierges britanniques pour aider les autorités nationales de la région à lutter contre le VIH dans les Caraïbes, des responsables de programmes nationaux de lutte contre le sida ont suivi une formation portant sur l'élaboration de programmes de promotion des préservatifs, en particulier des préservatifs féminins. En 2008, Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Turques et Caïques et Montserrat ont chacun reçu un nouveau stock d'un millier de préservatifs féminins, devant être distribués gratuitement par l'intermédiaire des centres de santé, des mécanismes de promotion des femmes et des organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans ce domaine.

Initiatives en faveur de l'égalité des sexes

12. En septembre 2008, le FNUAP a organisé son atelier régional annuel en faveur de l'égalité des sexes, sur le thème « Les hommes, partenaires dans la promotion de la santé reproductive ». Cet atelier, organisé à la Grenade, s'adressait aux organisations et mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes qui associent les hommes à leur action et a souligné l'importance de la participation de ces derniers à la promotion de l'égalité des sexes, de la prévention du VIH et des questions de santé reproductive. L'importance générale de la contribution des hommes à l'objectif de l'égalité des sexes a également été mise en valeur, ainsi que, en particulier, la participation active des jeunes hommes dans ce domaine. La réunion a eu lieu à la Grenade. Des représentants d'Anguilla, des îles Caïmanes, des îles Vierges britanniques et de Montserrat y ont participé.

13. À la suite de cette réunion, le Ministre de la santé et des services sociaux des îles Caïmanes a de nouveau déclaré qu'il était nécessaire de bénéficier de l'appui du FNUAP pour aider le Gouvernement à créer au sein du Ministère un groupe de l'égalité des sexes. Le FNUAP a décidé de recourir au mécanisme de coopération Sud-Sud pour aider les îles Caïmanes à tirer profit de l'expérience de groupes de ce type solidement établis dans la région. Le FNUAP apportera également aux îles Caïmanes un appui dans la lutte contre la violence sexiste, le Gouvernement ayant demandé à bénéficier d'un soutien en matière de renforcement de capacités dans ce domaine. Cette assistance prendra la forme d'un programme de sensibilisation

destiné aux membres des forces de sécurité et à d'autres membres du système judiciaire.

B. Programme des Nations Unies pour le développement

Le Bureau du PNUD au Samoa

14. Le bureau de pays du PNUD à Apia apporte depuis plusieurs années un appui stratégique et technique aux îles Tokélaou, notamment dans le cadre de ses programmes de pays.

15. Le PNUD soutient depuis longtemps les projets de réforme de l'administration des Tokélaou, y compris le projet intitulé « Modern House of Tokelau » (Nouveau régime des Tokélaou). Le PNUD a en outre apporté son appui aux deux référendums des îles Tokélaou sur l'autodétermination organisés en février 2006 et en octobre 2007, des représentants du Programme s'étant rendus sur place à ces deux occasions en qualité d'observateur.

16. Le Plan stratégique intégré des Nations Unies et du Conseil des organisations régionales du Pacifique en faveur des Tokélaou pour la période 2008-2010 a été élaboré par le Gouvernement des Tokélaou, des institutions des Nations Unies et cinq organismes du Conseil à la suite de la demande d'harmonisation de l'assistance des donateurs formulée par les Tokélaou¹. Avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la sous-région du Pacifique pour la période 2008-2012 en faveur de 14 pays insulaires du Pacifique², le Plan stratégique intégré définit les grandes orientations du Plan d'action du programme de pays pour la période 2008-2012 arrêté par les Tokélaou et le PNUD en 2008.

17. Le Plan d'action du programme de pays élaboré par les Tokélaou et le PNUD est axé sur une croissance économique équitable et la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, la prévention et le règlement des crises et la gestion viable de l'environnement, avec l'égalité des sexes comme thème transversal. Dans le cadre de leur planification nationale du développement, les Tokélaou ont participé à un séminaire sur la planification et la budgétisation de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, organisé aux Îles Cook en mai 2008 par le PNUD à l'intention des pays polynésiens. Le PNUD a recruté en avril 2009 un spécialiste de la planification stratégique nationale pour aider les Tokélaou à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, à en déterminer les coûts et à les intégrer (notamment dans le cadre d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes) dans son plan national de développement. Le premier rapport des Tokélaou sur les objectifs du Millénaire pour le développement sera établi pour être présenté à l'Assemblée générale en 2010.

18. Le PNUD continuera à œuvrer au renforcement des capacités des Tokélaou dans le cadre d'un programme sous-régional de coopération Sud-Sud, qui permettra de diffuser les enseignements et les pratiques optimales en matière de

¹ Ces cinq organismes membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique sont : le secrétariat de la Communauté du Pacifique, le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, l'Université du Pacifique Sud et le Conseil d'évaluation éducative du Pacifique Sud.

² États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

développement dans l'ensemble de la sous-région, encouragera l'échange de connaissances entre communautés, renforcera les capacités de gestion axée sur les résultats et favorisera la communication et l'encadrement, notamment la formation de jeunes aux fonctions de dirigeants. Les mécanismes et moyens institutionnels seront également renforcés pour mieux pouvoir faire face aux catastrophes.

19. Des solutions pratiques visant à retenir la population, à créer des sources de revenus et à promouvoir des moyens de subsistance viables sont à l'étude dans le cadre d'un nouveau programme sous-régional de développement durable axé sur les communautés. Ce programme vise à inciter les communautés à concevoir des projets et des plans de développement pour la période 2009-2015 qui cadrent avec les objectifs du Millénaire pour le développement.

20. Les activités prévues au titre du programme ont débuté en janvier 2009 par la tenue à Savaii (Samoa) d'un stage de formation sous-régional aux principes de mobilisation et aux méthodes de planification à l'échelle communautaire. Divers représentants du Gouvernement, de la société civile, des organismes des Nations Unies et de la population, dont un représentant pour chacun des atolls tokélaouans, y ont participé. Des projets de développement durable à l'échelle des villages/des îles ont été établis en février 2009 pour les trois atolls (Atafu, Fakaofu et Nukunono).

21. En partenariat avec le Gouvernement des Tokélaou, des organismes des Nations Unies, dont le PNUD, appuieront et transposeront à plus grande échelle des initiatives communautaires tenant compte de la situation des femmes dans les domaines suivants : gestion de l'environnement, réduction des risques de catastrophe, adaptation au changement climatique, recherche de moyens de subsistance viables, y compris l'écotourisme culturel, sécurité alimentaire, rendement énergétique et exploitation des sources d'énergie renouvelables. L'orientation stratégique du programme sera axée sur le renforcement des capacités communautaires et le volontariat. Bien qu'il soit prévu de mettre dans un premier temps les partenariats et les ressources au service des plans de développement durable des îles ou des villages, il s'agit à terme de faire en sorte que les projets des communautés soient financés par les communautés elles-mêmes, ainsi qu'au moyen des budgets nationaux et locaux, y compris le Fonds international d'affectation spéciale des Tokélaou.

22. Le programme tente également de reproduire à plus grande échelle le succès du projet de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le PNUD continuera donc à aider les Tokélaou à y participer par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement du Pacifique de l'Agence néo-zélandaise de développement international. L'adaptation au changement climatique constituera un objectif clef, compte tenu de l'extrême vulnérabilité des atolls à la variabilité, aux changements et aux perturbations climatiques.

23. Tous ces projets seront exécutés sous la direction du Gouvernement des Tokélaou en étroite coopération avec des organismes des Nations Unies, dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, avec le concours d'organismes du Conseil des organisations régionales du Pacifique et au moyen du Plan stratégique intégré établi par ces dernières et les organismes des Nations Unies.

24. En 2007, le PNUD a versé 205 000 dollars des États-Unis à un projet de construction de digues, soumis à des modalités d'exécution nationale selon

lesquelles chaque atoll se voit attribuer une partie du montant total des fonds alloués pour le renforcement de ses digues. À la fin de l'année 2007, le renforcement des digues entourant le principal îlot résidentiel de Fale (sur l'atoll de Fakaofu) était achevé. On cherche actuellement à obtenir une assistance en vue d'élever des moyens de protection similaires autour du deuxième îlot résidentiel (Fenuafala), où se trouvent l'école et l'hôpital. Les travaux se poursuivent à Atafu et Nukunonu, dans les secteurs les plus vulnérables de ces deux villages. La lenteur relative des travaux dans ces deux lieux est due en partie aux difficultés d'acheminement des gabions que l'on fait venir de l'étranger et au fait que l'essentiel de la main-d'œuvre se consacre à des programmes de construction de logement et d'assainissement dans les villages, à des travaux d'entretien et à des projets de rénovation de l'école et de l'hôpital d'Atafu et de Nukunonu respectivement.

25. En 2004, le PNUD a financé la réalisation d'une étude approfondie des télécommunications et préconisé un certain nombre de réformes au sein de la Telecommunications Tokelau Corporation, ainsi que l'intégration des installations et services d'accès à Internet. Un site Web sur la législation des Tokélaou (www.tokelaulaw.tk), financé par le Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la gouvernance démocratique, a été lancé en février 2006 dans le but de rendre la Constitution et toute la législation accessibles à la population. Le Gouvernement des Tokélaou a fait appel aux services d'un spécialiste des communications, qui est chargé de la tenue à jour des textes de loi et des documents constitutionnels affichés sur le site Web.

26. Le PNUD souscrit à l'objectif qui consiste à assurer l'approvisionnement énergétique intégral des Tokélaou à partir de sources renouvelables dans le cadre d'un projet pilote d'électricité d'origine photovoltaïque financé par le Programme et le Gouvernement français. Ce projet, qui concerne actuellement 15 foyers de l'atoll de Fakaofu, sera, une fois les fonds nécessaires obtenus, étendu à l'ensemble de l'atoll, dont la dépendance à l'égard des combustibles fossiles sera alors considérablement réduite. Étant donné la hausse constante du coût des combustibles fossiles importés et la vulnérabilité de l'environnement des Tokélaou, il est très important que ces îles adoptent des sources d'énergie renouvelable, et tout aussi vital de faire mieux comprendre aux habitants des atolls l'importance de la conservation et du rendement énergétique.

27. En ce qui concerne la situation des femmes, le plan d'action du programme de pays des Tokélaou et du PNUD pour 2008-2012 vise à incorporer l'égalité des sexes en tant que thème intersectoriel dans tous les domaines prioritaires, notamment la croissance économique équitable, le recul de la pauvreté, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, la prévention des crises et le relèvement et la gestion durable de l'environnement. Le PNUD continue à suivre et à appuyer la stratégie nationale en matière d'égalité des sexes des Tokélaouans, qu'il a aidé à définir en 2007.

Le Bureau du PNUD en Jamaïque

28. Le Bureau du PNUD en Jamaïque apporte une aide aux Bermudes, aux îles Caïmanes et aux îles Turques et Caïques dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

29. Pendant la période à l'examen, aucune activité n'a été menée aux Bermudes.

Îles Turques et Caïques

30. Le Centre d'administration du développement des Caraïbes (CARICAD) a été prié par le Bureau du PNUD de mettre à la disposition du Gouvernement des îles Turques et Caïques les services d'un conseiller en matière de relèvement rapide, à la suite des dégâts causés par les ouragans Hanna et Ike en septembre 2008. Ce conseiller est chargé de faciliter les activités de relèvement menées par le Gouvernement en apportant des conseils techniques et une assistance spécialisée. Un plan complet de relèvement a été présenté en avril 2009.

Îles Caïmanes

31. À la suite de l'ouragan Ivan qui s'est abattu sur les îles Caïmanes en septembre 2004, le PNUD a mis au point un projet qui se poursuivra jusqu'en 2009, visant à réduire la vulnérabilité de ce territoire face aux catastrophes naturelles en faisant bénéficier les organismes œuvrant en faveur du relèvement de la supervision d'experts et de conseils techniques. Il est prévu de mettre en place d'ici la fin de ce projet une institution chargée d'intervenir en situation d'urgence et en cas d'accidents, ainsi que des outils et des plans qui orienteront le développement à venir des îles Caïmanes sur le plan matériel et économique. La formation constituera une part importante de ce projet et visera à accroître les capacités du Gouvernement à gérer des statistiques économiques et commerciales et à effectuer en temps voulu des évaluations et des prévisions d'éventuelles catastrophes à venir.

Le Bureau sous-régional du PNUD pour la Barbade et les Caraïbes orientales

32. D'après le Bureau sous-régional du PNUD pour la Barbade et les Caraïbes orientales, les territoires d'Anguilla, des îles Vierges britanniques et de Montserrat entrent dans la catégorie des pays contributeurs nets ayant un produit intérieur brut relativement élevé. Ils ne sont donc pas censés recevoir de financement direct du PNUD mais peuvent bénéficier d'un appui dans le cadre du programme sous-régional financé par l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS). Comme cela a été précédemment indiqué dans le présent rapport, le PNUD accorde à l'OECS des subventions destinées à la mise en œuvre de programmes.

33. Le Bureau sous-régional du PNUD pour la Barbade et les Caraïbes orientales a fait l'objet d'une évaluation des résultats des activités de développement au milieu de l'année 2008. Le PNUD adopte depuis 2001 une approche sous-régionale de l'élaboration de programmes en différents lieux, dont Anguilla, les îles Vierges britanniques et Montserrat, qui sont tous membres ou membres associés de l'OECS.

34. Il est ressorti de l'évaluation que les pouvoirs publics d'Anguilla, des îles Vierges britanniques et de Montserrat souhaitent être davantage en relation avec le PNUD de façon à partager de l'information et établir un réseau relationnel.

35. Le Représentant résident a donc entrepris des missions dans ces trois territoires. Ceux-ci ont de nouveau exprimé sans ambiguïté leur désir de bénéficier de l'appui du PNUD et, plus généralement, du système des Nations Unies. Des domaines d'appui aux programmes ont été définis clairement en vue d'atteindre les objectifs de développement fixés. Pour redynamiser le partenariat avec les territoires, des consultations ont été organisées avec tous les territoires sur des propositions de projet. La mise en œuvre d'un projet de réduction des risques de catastrophe portant sur ces territoires débutera en conséquence en mai 2009.

D'autres programmes sous-régionaux dont les territoires pourraient tirer parti ont également été recensés dans les domaines de la protection de la population civile et de la réduction des risques de catastrophe.

C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

36. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait savoir qu'elle n'avait pas de nouveau projet ou de nouvelle initiative concernant les territoires non autonomes. La FAO n'apporte d'assistance directe à aucun des territoires non autonomes. Elle considère que les informations qu'elle a présentées pour l'année 2008 (voir E/2008/47) restent valables.

37. Comme la FAO l'a précédemment indiqué, ses travaux portant sur les problèmes de développement des petits États insulaires en développement concernent la plupart des territoires non autonomes. L'assistance que la FAO apporte à ces États consiste principalement à appuyer les politiques et pratiques favorables au développement durable dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire.

38. La FAO s'appuie à cette fin sur ses bureaux extérieurs, notamment le Bureau sous-régional pour les Caraïbes à la Barbade et le Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique au Samoa.

D. Organisation mondiale de la santé

39. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) mène les activités suivantes à Guam, en Nouvelle-Calédonie, aux Samoa américaines et dans les Tokélaou, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux du Pacifique occidental :

Samoa américaines

40. Les activités de coopération menées par l'OMS aux Samoa américaines consistent principalement à appuyer la mise en valeur des ressources humaines aux fins du renforcement des capacités sanitaires; la vaccination des enfants; la prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles (IST); l'achat de fournitures et de matériel médicaux, ainsi que la réalisation d'enquêtes sur la prévalence de la filariose et sur les facteurs de risque des maladies non infectieuses.

Guam

41. Les activités de coopération menées par l'OMS à Guam portent essentiellement sur la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la santé, par l'octroi de bourses.

Nouvelle-Calédonie

42. Les activités de coopération menées par l'OMS en Nouvelle-Calédonie ont principalement consisté à apporter l'assistance technique suivante pour répondre aux demandes du Gouvernement :

43. Entre février 2008 et janvier 2009, il y a eu quatre cas d'infection à *Vibrio vulnificus* en Nouvelle-Calédonie. C'est la première fois que cette maladie a été signalée sur ce territoire. Trois des quatre patients sont morts. L'OMS a apporté un appui technique pour analyser les cas recensés et en déterminer l'origine et les modes d'infection probables. Des fonctionnaires de l'OMS se sont également rendus en Nouvelle-Calédonie.

44. Des représentants de la Nouvelle-Calédonie ont été invités à assister à diverses réunions de l'OMS portant sur les pays insulaires du Pacifique.

Tokélaou

45. Les activités de coopération menées par l'OMS aux Tokélaou ont principalement porté sur les quatre domaines d'action sanitaires prioritaires suivants : Alerte et intervention en cas d'épidémie; Ressources humaines dans le secteur de la santé (par exemple formation de médecins, de dentistes et de personnel infirmier); Prévention et maîtrise des maladies non infectieuses; et Lutte contre le tabagisme.

46. L'OMS apporte en outre un appui en matière de préparation aux épidémies et d'achat de fournitures et de matériel médicaux, ainsi qu'en fournissant, selon les besoins, l'assistance technique de spécialistes de la santé.

E. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

47. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) apporte un appui aux territoires suivants : Anguilla, Gibraltar, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie et Samoa américaines. D'après l'Assemblée générale, quatorze des seize territoires non autonomes sont des petits territoires insulaires en développement qui connaissent généralement les mêmes problèmes structurels que les petits États insulaires en développement. Ces territoires ont tous une assise économique très restreinte, axée sur le commerce des services, principalement le tourisme international et les services financiers délocalisés. La CNUCED a fait œuvre de pionnier en apportant un appui international aux petites économies insulaires en développement il y a 35 ans et aide depuis ces pays et territoires à surmonter leur handicap économique et à accroître leur spécialisation. Elle accorde également une attention particulière aux petits territoires insulaires dépendants dans le but de les aider à atténuer leur vulnérabilité économique. Elle incite vivement les quelques territoires non autonomes qui figurent sur la « liste grise » de centres financiers off-shore établie par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) à poursuivre leur progrès de façon à passer sur la « liste blanche » de paradis fiscaux hautement coopératifs, selon la définition qu'en donne l'OCDE.

48. En 2008, la CNUCED a continué à apporter un appui dans le domaine de la facilitation des investissements aux territoires non autonomes énumérés ci-après.

Îles Caïmanes

49. La CNUCED a organisé à Trinité-et-Tobago du 11 au 13 novembre 2008 un atelier régional de formation portant sur la facilitation efficace des investissements,

destiné à des responsables de la promotion des investissements d'Amérique latine et des Caraïbes.

Samoa américaines

50. En coopération avec la World Association of Investment Promotion Agencies (WAIPA) et le Service consultatif pour les investissements étrangers de la Banque mondiale, la CNUCED a organisé à Accra le 18 avril 2008 un séminaire de formation portant sur le positionnement du changement aux fins de la promotion des investissements, destiné à des responsables de la promotion des investissements du monde entier, et notamment des Samoa.

51. Les territoires non autonomes suivants bénéficient du Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED : Anguilla, Gibraltar, Montserrat, Nouvelle-Calédonie et îles Turques et Caïques.

52. Dans la région des Amériques, Anguilla, Montserrat et les îles Turques et Caïques sont en passe d'adopter le programme SYDONIA World à l'aide de financements de l'Union européenne.

F. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

53. Les renseignements sur les travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ayant trait aux territoires non autonomes ont été établis par les bureaux régionaux et nationaux de l'UNICEF de la région Amériques/Atlantique et Caraïbes, une attention particulière étant accordée aux activités de l'UNICEF dans la région des Caraïbes orientales, notamment aux îles Vierges britanniques, à Montserrat et aux îles Turques et Caïques.

54. Comme à l'accoutumée, l'UNICEF a œuvré en faveur des territoires non autonomes dans le cadre de son plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays, qui a été défini pour la période 2008-2011 en accord avec les gouvernements concernés et vise à contribuer à la réalisation des droits de l'enfant en facilitant l'instauration d'un environnement favorable et protecteur, en réduisant la vulnérabilité des enfants face aux risques sociaux et en accroissant leur participation. Ces programmes sont conçus de façon à tenir compte de la situation économique des différents territoires en question, ainsi que de leur situation insulaire et de leur petite taille. Les programmes de l'UNICEF s'intègrent également parfaitement dans le cadre des orientations stratégiques adoptées dans les territoires, ainsi que dans l'ensemble de la région, par exemple par la Communauté des Caraïbes et l'OECD.

55. Les programmes de pays de l'UNICEF comportent chacun quatre éléments qui sont intégrés au sein d'une approche de la protection de l'enfance axée sur l'innovation professionnelle et l'obtention de résultats. Ces quatre éléments sont les suivants : politiques sociales, mobilisation et partenariats en faveur des enfants; protection de l'enfance; prévention du VIH et compétences pratiques; et développement du jeune enfant. L'UNICEF s'intéresse en outre aux relations avec les médias et aux interventions médiatiques permettant de faire mieux connaître et comprendre les questions dont traite le Fonds et ses activités.

56. En ce qui concerne les îles Vierges britanniques, les interventions menées par l'UNICEF en 2008 ont notamment consisté à former des journalistes dans le

domaine des politiques sociales, à élaborer un protocole national de prévention, de notification et de prise en charge des cas de maltraitance d'enfants et à mettre au point une politique d'éducation à la santé et à la vie de famille.

57. En 2008, à Montserrat, l'UNICEF a organisé à l'intention de journalistes des stages de formation sur les politiques sociales, participé à l'élaboration du projet DevInfo (un système de bases de données visant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mis au point en coopération avec le système des Nations Unies et à partir de la technologie ChildInfo); a entrepris de recenser les perceptions, mentalités et opinions relatives aux violences sexuelles commises contre des enfants et a mis au point une politique d'éducation à la santé et à la vie de famille.

58. Dans les îles Turques et Caïques, l'UNICEF a formé des journalistes dans le domaine des politiques sociales, apporté son soutien à la mise en service de DevInfo, entrepris de recenser les mentalités et opinions relatives aux violences sexuelles commises contre des enfants, participé à des consultations sur la mise au point d'une politique d'éducation à la santé et à la vie de famille, effectué des évaluations des conditions de développement du jeune enfant, formé des praticiens dans ce secteur, organisé des programmes d'éducation parentale et distribué à la population des supports d'information.

59. À la suite des dégâts qu'a causés l'ouragan Ike en septembre 2008, notamment sur l'île de Grand Turk, l'UNICEF a dépêché sur place, dans la semaine qui a suivi, une équipe chargée d'évaluer les répercussions de l'ouragan sur les enfants et a expédié sans tarder à Grand Turk des fournitures de première nécessité financées au moyen de fonds thématiques. Ces fonds ont également servi à faciliter les activités de « retour à l'école » organisées par les pouvoirs publics, ainsi qu'à aider ces derniers à apporter un appui psychosocial aux enfants touchés par l'ouragan, dans le cadre du programme « Retour au bonheur ».

60. Dans un rapport de juin 2008 présenté par le Bureau multinational de l'UNICEF pour la Barbade et les Caraïbes orientales au Groupe de travail de présession du Comité des droits de l'enfant, l'UNICEF a formulé des commentaires et des recommandations sur les questions relatives aux droits de l'enfant dans les territoires britanniques d'outre-mer (les îles Vierges britanniques, Montserrat et les îles Turques et Caïques). Ces commentaires portaient, entre autres, sur les thèmes suivants : mesures d'application générales de la Convention des droits de l'enfant, libertés et droits civils, milieu familial et protection de remplacement, santé et bien-être, activités éducatives, récréatives et culturelles et mesures de protection spéciales.

G. Organisation internationale du Travail

61. L'Organisation internationale du Travail a fourni des données sous forme de tableaux et des informations complémentaires concernant les territoires non autonomes, plus précisément Anguilla, les Bermudes, les îles Falkland (Malvinas), les îles Vierges américaines, les îles Vierges britanniques, Gibraltar, Guam, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie, Sainte-Hélène, les Samoa américaines et les Tokélaou.

62. Dans le cadre de ces renseignements, l'OIT a énuméré les diverses conventions applicables aux différents territoires et a fait référence aux communications avec les puissances administrantes respectives (la France, les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), en formulant des commentaires sur les rapports reçus, en demandant des informations complémentaires ou en signalant que les informations requises n'avaient pas été communiquées.

H. Organisation des États des Caraïbes orientales

63. Le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) apporte un appui aux territoires non autonomes d'Anguilla, des îles Vierges britanniques et de Montserrat dans les domaines énumérés ci-après.

64. Le programme régional de communication parrainé par l'OECO et le PNUD permet à ces territoires de participer aux activités visant à promouvoir et à populariser l'établissement d'une union économique dans la région de l'OECO.

65. Le service d'achats de produits pharmaceutiques parrainé par l'OECO répond aux priorités suivantes : a) garantir l'assurance qualité intégrale de tous les médicaments et fournitures médicales importés dans la région; b) établir un système officiel permettant de former les professionnels de la santé à signaler toute réaction adverse à un médicament, de façon à garantir la sécurité des patients; et c) faire en sorte que tous les patients vivant avec le VIH/sida aient constamment accès aux médicaments antirétroviraux afin de combattre la pandémie.

66. Le Programme de gestion de l'environnement de l'OECO met l'accent sur la gestion environnementale et la sensibilisation de la population en vue d'améliorer la mise en valeur viable de l'environnement. Il a également permis d'établir une politique générale de gestion de l'environnement, la Déclaration de principes de Saint-Georges relative à la viabilité environnementale dans la région de l'OECO. Ces territoires ont en outre bénéficié d'une assistance lors de la mise au point de leur stratégie nationale de gestion de l'environnement, visant à donner effet à l'échelle nationale à la Déclaration. Parmi les autres effets bénéfiques du Programme figurent le renforcement de capacités et la formation à des outils et instruments tels que la gestion des études d'impact sur l'environnement et les évaluations rapides de l'environnement. Les îles Vierges britanniques, Montserrat et Anguilla ont tous bénéficié de projets de renforcement de capacités et de gestion des ressources naturelles axée sur la communauté. Une formation à l'élaboration de projets de gestion des ressources naturelles potentiellement lucratifs a également été fournie à des représentants de ces trois territoires.

67. Un appui a été apporté dans le cadre de la politique de gouvernance viable des océans de l'OECO. À cette fin, des études de référence ont été effectuées, ainsi que les préparatifs nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations qui en ont découlé, et on a passé en revue la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de façon à disposer de meilleures bases pour la gouvernance viable des océans. L'établissement d'un programme de gouvernance viable des océans au sein du secrétariat de l'OECO permettra d'apporter un appui continu à la gestion des ressources marines biologiques et autres.

68. Le Programme de réforme éducative de l'OECO a fourni aux territoires du matériel pédagogique et des outils de gestion des établissements scolaires et a facilité : a) l'amélioration de la planification des projets; b) un meilleur encadrement des programmes scolaires; et c) le renforcement de la qualité de l'enseignement et des compétences pédagogiques des enseignants.

69. Le Projet de réforme judiciaire et juridique de l'OECO, dans le cadre duquel les territoires ont bénéficié de services d'élaboration de dispositions législatives en vue de moderniser leurs lois, a été mis en œuvre.

70. Un appui a également été apporté dans le cadre du programme de développement sportif de l'OECO, qui permet la consultation et l'enrichissement des informations sportives fournies par a) la lettre d'information « Sportlite » de l'OECO; b) l'émission radiophonique « Sports Connection » de l'OECO et c) le Site Web de l'OECO sur le sport; la consultation des renseignements sur les bourses sportives fournies par Versan Education en Jamaïque; ainsi que la participation d'associations sportives nationales à l'élaboration des calendriers annuels d'événements sportifs. Les îles Vierges britanniques et Anguilla ont en particulier bénéficié à ce jour de divers programmes, énumérés ci-après.

71. Le Programme d'intervention en cas de catastrophe et de réduction des risques de l'OECO, parrainé par le PNUD, a apporté un appui aux travaux effectués dans la région du Ghetto/Crab Lot des îles Vierges britanniques pour contribuer à prévenir les inondations et leurs répercussions sur les installations, les services et l'infrastructure essentiels.

72. Une formation à l'évaluation des dégâts après une catastrophe a été dispensée à Anguilla et dans les îles Vierges britanniques. Il s'agissait d'aider les dirigeants des secteurs public et privé, issus de toutes les disciplines, à entreprendre de solides évaluations socio-économiques de vaste portée. Ces évaluations ont aidé les pays concernés à définir leurs stratégies d'orientation et de relève économique après une catastrophe. Cette formation sera bientôt dispensée à Montserrat.

73. Le programme de l'OECO parrainé par le PNUD visant à réduire la pauvreté et à développer le secteur social par la mise en œuvre à l'échelle locale des objectifs du Millénaire pour le développement s'est avéré utile à la planification du développement au niveau national. Ce projet a été entrepris dans les îles Vierges britanniques et le secrétariat de l'OECO devrait bientôt prendre les mesures nécessaires pour le mettre en œuvre également à Anguilla et à Montserrat.

74. Le Programme de l'OECO relatif au marché du travail, qui met l'accent sur l'amélioration du système d'information relatif à ce marché dans la région de l'OECO aux fins de l'élaboration de politiques générales, consiste notamment à assurer de façon pratique et constructive la coordination et le suivi des États membres au sein de l'union économique de l'OECO, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives au travail.

75. Il convient également de noter la mise en œuvre continue du programme de statistiques de l'OECO, qui vise à répondre aux besoins de la région en matière de données et de statistiques et, surtout, aide et incite les États membres de l'OECO à prendre des décisions fondées sur des données fiables, notamment dans la perspective de la coordination et du suivi de l'union économique.